

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00244

Numéro SIREN : 909 176 802

Nom ou dénomination : A.P.A. SAINT LOUP

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 5623

**A.P.A. SAINT LOUP
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(A ASSOCIE UNIQUE)
CAPITAL SOCIAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 186, BOULEVARD DE SAINT LOUP
13010 MARSEILLE
909 176 802 R.C.S. MARSEILLE**

**PROCES - VERBAL DE
DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le vingt-deux février,
A neuf heures,

L'associé unique, Monsieur Laurent PIBIRI, également Président de la société « A.P.A SAINT LOUP », Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est à MARSEILLE (13010), 186 boulevard de Saint Loup, a délibéré sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ♦ Absence de rémunération du président de la société depuis sa nomination en date du 28 avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Le Président associé unique, procède à l'examen et à l'adoption des résolutions suivantes.

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique prend acte que le président, Monsieur Laurent PIBIRI, n'a perçu à ce jour aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions et responsabilités de président, et ce depuis sa nomination en date du 28 avril 2023.

L'associé unique décide que Monsieur Laurent PIBIRI ne percevra, pour l'exercice en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2024, aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions et responsabilités de président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président associé unique.

LE PRESIDENT ASSOCIE UNIQUE
Monsieur Laurent PIBIRI

